



Condition de résiliation d'un contrat de telesurveillance

Par colargol14

Bonjour, j'ai souscrit il y a maintenant plus de 2 ans, un contrat avec un prestataire de télésurveillance pour la durée de 60 mois. Je souhaiterais me désengager et me pose la question suivante :

En tant que particulier ais-je obligation de régler cette prestation jusqu'au terme de ce contrat ou suis-je protégé par un texte type loi Chatel qui allège les délais de résiliation ?

Merci par avance de votre réponse